



HAL
open science

Comment appréhender la communauté historique ? Variations méthodologiques : métier, profession, champ

Vincent Heimendinger

► To cite this version:

Vincent Heimendinger. Comment appréhender la communauté historique ? Variations méthodologiques : métier, profession, champ. Hypothèses, A paraître. hal-04314040

HAL Id: hal-04314040

<https://hal.science/hal-04314040>

Submitted on 29 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

*Comment appréhender la communauté historique ?
Variations méthodologiques : métier, profession, champ*

VINCENT HEIMENDINGER*

L'appréhension de la discipline académique historique et de la communauté professionnelle qui la porte pose immédiatement une question de vocabulaire¹ : en quoi l'histoire constituerait-elle un « métier » comme l'a défendu Marc Bloch dans son célèbre essai sur la question ? Peut-on suggérer, en reprenant le titre d'un ouvrage récent de Patrick Boucheron, que l'histoire est une « profession » ? Comment désigner l'ensemble de celles et ceux qui pratiquent l'histoire ? Communauté, corporation, groupe social ou groupe professionnel ? Cette question de vocabulaire, apparemment assez triviale, trahit les incertitudes qui entourent la définition du « travail de l'histoire », l'hétérogénéité et les contours flous de la communauté qu'elle rassemble. Elle m'a poussé à interroger les fondements de ces différentes désignations et à me pencher sur les notions en usage dans la littérature scientifique sur le monde professionnel. Au sein d'une bibliographie très riche, cet article reflète un parcours parmi d'autres possibles, qui mêle les grandes synthèses sur la sociologie des professions à des études plus spécifiquement centrées sur les professions intellectuelles et/ou académiques. J'essaierai de rendre compte d'un certain nombre de ces lectures pour souligner l'intérêt de la confrontation des acquis de différentes traditions théoriques, les limites de chacune autant que leur relative complémentarité pour penser mon objet.

Ce parcours bibliographique est construit en trois temps, correspondant à trois traditions d'analyses historiques et sociologiques des communautés professionnelles et de leur organisation, celles-ci tantôt abordées sous l'angle du métier, tantôt sous l'angle de la profession, tantôt, encore, sous l'angle du champ pour la sociologie d'inspiration

* Prépare une thèse à l'ENS Paris-Saclay sur la discipline historique et ses transformations en France dans la seconde moitié du XX^e siècle, sous la direction d'Étienne Anheim et Frédéric Lebaron.

1. Cet article est issu des réflexions menées dans le cadre de ma thèse. Je remercie d'ailleurs mes directeurs pour la relecture de cet article et leurs commentaires.

bourdieusienne. Cette variation successive des points de vue – et corrélativement des sources mobilisées – permet de compléter progressivement l’appréhension de la communauté professionnelle historique et de ses évolutions depuis la fin du XIX^e siècle.

L’apprentissage du métier et l’appartenance à la corporation historique : savoirs, savoir-faire et savoir-être historiens

C’est souvent à travers le vocable du métier que se décrivent les historiens et les historiennes, à l’image d’un des plus célèbres d’entre eux, Marc Bloch. Son ouvrage posthume au double titre *Apologie pour l’histoire* ou *Le métier d’historien*, est devenu un modèle pour la discipline et « saint Marc Bloch² », une référence incontournable, omniprésente dans les écrits historiques³. Or l’essai de Bloch est tout entier placé sous le signe de l’historien comme « travailleur⁴ » et surtout comme « artisan ».

Si le « bon historien » est un artisan, c’est d’abord que son métier nécessite l’acquisition et la maîtrise de savoir-faire techniques :

Il est bon, à mon sens, il est indispensable que l’historien possède au moins une teinture de toutes les principales techniques de son métier. Fût-ce seulement afin de savoir mesurer à l’avance la force de l’outil et les difficultés de son maniement⁵.

Le savoir-faire de l’historien est d’abord tourné vers un objet : les archives. En 1982, François Furet – dans un ouvrage intitulé *L’atelier de l’historien* et fondé sur son « expérience du métier » – évoque l’« importance presque fétichiste » qu’accordent les historiens « à la maîtrise du “tour de main” professionnel, qui ne concerne que l’aspect documentaire de leur

2. M. DETIENNE, *Comparer l’incomparable*, Paris, 2000, p. 29. Bertrand Müller parle lui de « Blochomania » (B. MÜLLER, *Lucien Febvre, lecteur et critique*, Paris, 2003, p. 19-21).

3. À titre d’indice, on peut signaler que parmi les 265 mémoires de synthèse des activités scientifiques (déposés en vue de l’obtention de l’habilitation à diriger des recherches) rassemblés par le programme ANR « Historiens », plus d’une centaine citent Marc Bloch (environ 70 citent Lucien Febvre ou Fernand Braudel).

4. Marc Bloch utilisait déjà ce terme avec Lucien Febvre de manière récurrente dans les *Annales* des années 1930, mais c’est aussi très régulièrement aux « travailleurs » que s’adressent Charles-Victor Langlois et Charles Seignobos dans leur *Introduction aux études historiques*.

5. M. BLOCH, *Apologie pour l’histoire ou Métier d’historien*, Paris, 1949, p. 28.

travail⁶ ». Dans leur analyse d'un corpus de mémoires de synthèse d'habilitation à diriger des recherches en histoire, Jean-Marie Baldner et Caroline Galland soulignent que « les archives constituent encore le fondement de la pratique historique » et que « le récit de la quête d'archives, plus ou moins distancié et souvent mis en scène, représente même un passage obligé des mémoires de synthèse⁷ ». Même si, au fil du développement de la discipline, les types de sources historiques se sont diversifiés, le travail sur archives reste au cœur des discours sur la pratique historique, mais aussi sur le « métier » et sur la communauté qui l'exerce⁸.

Par l'usage du vocable artisanal, Bloch met aussi en scène l'humilité du « travailleur » de l'histoire. La posture n'est pas nouvelle. Dans une lettre à Gabriel Monod de 1876, Fustel de Coulanges écrit ainsi : « je vous prie instamment, quand vous écrierez quelque chose sur moi, de ne plus employer le mot de *talent* ni aucun mot semblable. Je ne me fais pas illusion ; je suis un simple travailleur, un pur chercheur⁹ ». Bloch présente lui son essai comme le produit (les « copeaux¹⁰ ») d'un artisan au travail (à son « établi » ou en son « atelier ») jetant un œil sur sa carrière : « quel

6. F. FURET, *L'atelier de l'histoire*, Paris, 1982, p. 5 et 28-29.

7. C. GALLAND et J.-M. BALDNER, « Dans l'atelier de l'historien. Archives et méthodes sans frontière ? », dans *Histinéraires. La fabrique de l'histoire telle qu'elle se raconte. Une enquête sur les historiens contemporains*, C. GALLAND et V. HEIMENDINGER dir., Aix-en-Provence, 2024, p. 121-139 (p. 122). Citons d'ailleurs un mémoire de 2016 qui évoque l'« enthousiasme débordant » avec lequel fut accueillie la parution en 1989 du livre d'Arlette Farge, *Le goût de l'archive* : « c'était toute une profession qui communiait autour de l'archive ».

8. Une situation qui ne semble d'ailleurs pas propre à la France : dans son enquête sur les critères de jugement académique aux États-Unis, Michèle Lamont caractérise la discipline historique par le fort degré de consensus qui y règne en comparaison des autres disciplines étudiées : elle cite plusieurs historiens pour lesquels l'accord se construit « autour de ce qui constitue une bonne maîtrise du métier d'historien [*good historical craftsmanship*], le sens du “travail consciencieux sur archive” [*careful archival work*] » (M. LAMONT, *How Professors Think. Inside the Curious World of Academic Judgment*, Cambridge, 2009, p. 80 et suiv.).

9. L. FEBVRE, « Psychologie d'historiens : deux lettres de Fustel de Coulanges à Gabriel Monod et une lettre de Ferdinand Lot sur Fustel », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 9/2 (1954), p. 149-156 (en part. p. 154), cité par F. HARTOG, *Le XIX^e siècle et l'histoire : le cas Fustel de Coulanges*, Paris, 1988, p. 154.

10. L'écriture du *Métier d'historien* avait d'ailleurs été précédée par un projet (présenté à Gallimard dans les années 1930) de recueil de ses écrits de méthode sous le titre *Historiens à l'atelier*, dans lequel il entendait présenter les « copeaux d'un atelier d'historien ». La métaphore est reprise au moment de la rédaction du *Métier*, dans le brouillon d'une lettre de mai 1941 à Lucien Febvre, dans laquelle Bloch écrit : « Il faut, en ce moment, un établi [...]. Peu importe ce que deviendront les copeaux ». Cité par M. MASTROGREGORI, « Le manuscrit interrompu : *Métier d'historien* de Marc Bloch », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 44/1 (1989), p. 147-159 (en part. p. 149 et 156).

artisan, vieilli dans le métier, s'est jamais demandé, sans un pincement de cœur, s'il a fait de sa vie un sage emploi ?¹¹ » Il achève l'introduction du livre par une « confession personnelle » dans laquelle il présente son livre comme « le memento d'un artisan, qui a toujours aimé à méditer sur sa tâche quotidienne, le carnet d'un compagnon, qui a longuement manié la toise et le niveau, sans pour cela se croire mathématicien¹² ». L'insistance, un peu surjouée, sur l'humilité de l'historien face au philosophe, témoigne de l'importance, aux côtés de compétences spécifiques (de savoirs et savoir-faire), d'un ethos professionnel, qui là encore est affaire d'apprentissage à travers l'incorporation de certaines vertus – l'humilité¹³, l'honnêteté et la rigueur, la curiosité¹⁴ – voire de certains goûts, en premier lieu celui de l'archive.

La transmission du métier apparaît d'ailleurs tout à fait centrale au sein de la communauté académique en général¹⁵ et historienne en particulier. La formation historique française, dont les cadres se caractérisent par leurs relative stabilité et homogénéité, vise à fournir à la fois un corpus minimal de connaissances – que doit sanctionner l'obtention d'un concours de l'enseignement secondaire (en particulier l'agrégation), érigé en droit d'entrée au sein de la discipline historique –, un ensemble de méthodes et pratiques, notamment en lien avec la recherche – acquises lors des premiers vrais travaux de recherche en second cycle, puis lors du doctorat –, et, enfin, un idiome et un ethos ajustés à ceux de la communauté professionnelle historique au sein de

11. M. BLOCH, *Apologie pour l'histoire*, op. cit., p. IX.

12. *Ibid.*, p. XVII.

13. Citons deux exemples issus de mémoires de synthèse : un premier dont l'auteur se souvient des séminaires de Bernard Guénée comme de « leçons de méthode et d'humilité [...] dispensés par un maître rigoureux, pragmatique », un second dans lequel est racontée « la belle leçon » donnée par Jacques Verger qui, en remettant en cause ses propres travaux devant ses étudiants, fait comprendre à l'auteur du mémoire « quelle est l'humilité du vrai savant ».

14. Autant de vertus mises en avant par Lucien Febvre et Marc Bloch dans les *Annales*, par le second dans *l'Apologie pour l'histoire*, et qui restent très présentes dans les discours contemporains, par exemple ceux rassemblés par le programme Historiographies. La relative stabilité générationnelle des normes éthiques qui imprègnent la définition du « bon historien » dans le cas français a été étudiée par Camille Creighton à partir de la notion de *scholarly personae* : C. CREIGHTON, « Generational Continuities and Composite Personae : French Historiography from the 1870s to the 1950s », dans *How to Be a Historian: Scholarly Personae in Historical Studies, 1800-2000*, H. PAUL dir., Manchester, 2019, p. 72-88.

15. F. WAQUET, *Les enfants de Socrate. Filiation intellectuelle et transmission du savoir, XVII^e-XXI^e siècle*, Paris, 2008.

laquelle l'apprenti est socialisé – un *habitus* intériorisé par mimétisme grâce à la fréquentation des historiens et des historiennes, ou plus explicitement par les « leçons du maître ».

L'attention portée à la maîtrise de compétences et à l'adoption d'un certain ethos, l'insistance sur les processus d'acquisition, voire d'incorporation, de ces savoir-faire et savoir-être, invitent la communauté professionnelle historique à se penser sur le modèle de la communauté de métier, voire de la corporation d'Ancien Régime. Elle allierait ainsi la solidarité organique de la « communauté morale » – elle se présente « comme une famille, nécessairement unie, rassemblée par des valeurs partagées¹⁶ », indépendamment des éventuelles divisions internes – à la « discipline » de l'« institution contraignante », au sein de laquelle chacun doit se soumettre au contrôle des pairs pour assurer de la qualité et de l'honnêteté du travail et de ses produits. L'évocation des années de formation dans les écrits autobiographiques historiques se décline d'ailleurs souvent comme le récit d'un long apprentissage, où l'on apprend en faisant sous le regard ou au contact d'un maître (ou plusieurs) jusqu'à l'achèvement du chef-d'œuvre que constitue la thèse. La métaphore corporatiste prenait peut-être encore davantage de sens avant les années 1980, lorsqu'était en place le régime de la thèse d'État qui, selon les mots d'Antoine Prost, imposait un « noviciat ascétique générateur de découragement » pour aboutir à « ce chef-d'œuvre artisanal qui demandait dix ans au moins¹⁷ ». Ce processus d'apprentissage, fortement investi par la communauté et très encadré, renvoie à la nécessité de la reproduction du corps, mais de sa reproduction maîtrisée, et les « épreuves » imposées par la corporation historique aux nouveaux entrants et nouvelles entrantes sont d'ailleurs régulièrement critiquées¹⁸.

16. *La France, malade du corporatisme ? XVIII^e-XX^e siècles*, S. L. KAPLAN et P. MINARD dir., Paris, 2004, p. 14.

17. A. PROST, « Faut-il rétablir la thèse d'État ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 47 (1995), p. 191-193. Sur les évocations de la thèse dans les écrits autobiographiques historiques, voir I. LACQUE-LABARTHE, *Ego historicus. Quand historiens et historiennes se racontent. France, XX^e-XXI^e siècle*, Habilitation à diriger des recherches, Cergy Paris Université, 2022, p. 122-139.

18. La suppression du doctorat d'État ne semble d'ailleurs pas s'être traduite par une facilitation de l'accès au professorat (voir V. HEIMENDINGER, « La communauté académique historique à travers le corpus Histinéaires. Éléments pour une sociographie du métier d'historien », dans *Histinéraires. La fabrique de l'histoire telle qu'elle se raconte, op. cit.*, p. 47-87). Dans un entretien mené dans le cadre du programme Histinéaires, Patrick Boucheron pointe la « servitude volontaire » dont font preuve les historiens face à l'habilitation à diriger des recherches : « l'essentiel [...] du "droit" de l'habilitation est un

L'entrée par le « métier », qui permet notamment d'aborder la question des savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à la pratique historique et de leur transmission, se fait cependant à travers le regard des historiens eux-mêmes. Issues de sources autobiographiques, souvent produites par les « grands noms » de la discipline, les descriptions de l'historien en artisan et de la communauté historique en corporation ont une valeur essentiellement métaphorique et renseignent davantage sur les représentations de soi des historiens que sur les pratiques effectives et le fonctionnement réel de la communauté : la confrontation de ces discours avec les archives laissées par les historiens eux-mêmes révèle le décalage qu'il peut y avoir entre l'idiome corporatif et la réalité du métier. Il ne s'agit pas pour autant de nier l'importance de ces représentations : leur diffusion participe à produire un sentiment d'appartenance et en ce sens à faire exister la communauté. Mais l'analyse sociologique de celle-ci nécessite la mise à distance de cette vision mythifiée et figée des cadres de l'exercice et de la transmission du métier, plutôt que le renforcement de celle-ci¹⁹. L'usage des acquis de la sociologie des professions et de ses catégories conceptuelles permettent de mieux décrire les structures institutionnelles qui encadrent la pratique historique depuis deux siècles, et surtout de suivre leurs mutations.

droit imaginaire qui aggrave la contrainte initiale. Là où effectivement les textes indiquent « mémoire original », les collègues lisent « mémoire inédit » : quand on y pense, c'est un exemple extraordinaire de haine de soi. Il y a des textes qui sont un peu contraignants, qui vous demandent de faire quelque chose et vous faites quelque chose de plus difficile et de plus long qui va vous coûter davantage avec toutes les conséquences que vous pointez : retard à la promotion, inégalités croissantes, écart qui se creuse entre les hommes et les femmes... » (« Faire collection. Entretien avec Patrick Boucheron », par C. Delacroix, V. Heimendinger et B. Müller, dans *Histinéraires. La fabrique de l'histoire telle qu'elle se raconte*, *op. cit.*, p. 371-395, ici p. 387).

19. En désignant certaines pratiques autour desquelles faire corps, comme le travail sur archives, ces discours tendent par exemple à exclure, ou du moins à marginaliser, celles et ceux qui travaillent à partir de sources non textuelles, que ce soit les sources archéologiques pour les périodes anciennes ou les sources orales pour la période contemporaine. La difficile reconnaissance du travail sur la source orale parmi la communauté historique française est bien documentée : F. DESCAMPS, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, 2001 et EAD., *Archiver la mémoire. De l'histoire orale au patrimoine immatériel*, Paris, 2019. Voir aussi A. MAK, « Enquêtes orales, enquêtes historiennes », *Le Mouvement Social*, 274 (2021), p. 3-30.

Faire de l'histoire une profession : le développement professionnel du métier d'historien

Comme l'explique Emmanuelle Picard, la question de la nature du système organisationnel au sein duquel se déploie l'activité scientifique est souvent laissée de côté. Les travaux de Robert K. Merton, puis de ses disciples, qui croisent sociologie des sciences et sociologie des professions, permettent notamment d'éclairer les normes professionnelles universitaires, les représentations et les valeurs partagées au sein de la communauté, mais apparaissent trop « peu sensibles aux contraintes structurelles dans lesquelles elles se déploient²⁰ ». Or, cet état de fait pose problème dès lors que l'on considère que les structures organisationnelles ne sont ni contingentes à l'histoire d'une profession, ni « la simple expression des modalités de définition du groupe », mais qu'elles peuvent avoir des effets sur ce groupe et ces pratiques. Emmanuelle Picard propose donc, en s'inspirant de la sociologie d'Andrew Abbott, de « s'intéresser aux modalités selon lesquelles s'est affirmée une juridiction professionnelle monopolistique et légitime sur l'activité scientifique, d'enseignement post-scolaire et de recherche²¹ » en France, entre le début du XIX^e et le début du XXI^e siècle. Elle décrit l'élaboration des dispositifs de régulation de la profession universitaire française, par un travail de « négociation » entre l'État et les universitaires. Or, ce processus de développement professionnel, fortement marqué par le cadre national²², l'est aussi par les divisions disciplinaires croissantes. Les conclusions d'Emmanuelle Picard sur la profession universitaire « introuvable », devenue « la réunion de toute une série de petits mondes autonomes »,

20. E. PICARD, *La profession introuvable ? Les universitaires français de l'Université impériale aux universités contemporaines*, Habilitation à diriger des recherches, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2020, p. 4-5.

21. *Ibid.*, p. 5-6.

22. La dimension nationale dans la structuration de la discipline est probablement encore plus prégnante en ce qui concerne l'histoire, « dans la mesure où la discipline se trouve souvent davantage au centre d'enjeux politiques que ne le sont les autres disciplines » (*ibid.*, p. 181). C'était l'un des points de départ de l'enquête comparatiste menée entre 2004 et 2009 sur la discipline historique en Europe aux XIX^e et XX^e siècles, « Representations of the Past : the Writing of National Histories in Nineteenth and Twentieth Century Europe ». Une enquête (à laquelle a participé Emmanuelle Picard pour la France) qui a donné lieu à plusieurs publications et bases de données, très précieuses pour analyser le développement professionnel de l'histoire.

semble donc en creux encourager l'étude des disciplines à l'aune de la sociologie des professions²³.

Si l'on peut faire remonter les débuts du processus de développement professionnel de la discipline au moins à la fondation de l'Université impériale, « la plupart des normes, des règles et des habitudes qui régissent aujourd'hui encore le métier [d'historien] ont été inventées à la fin du XIX^e siècle, au moment où se constitue véritablement en France l'université littéraire et scientifique²⁴ ». Il faut souligner que ce mouvement est d'abord un processus de « professoralisation²⁵ » et de fonctionnarisation : les historiens universitaires de la Belle Époque sont alors « de besogneux fonctionnaires d'un État qui compose avec Clio pour fabriquer le consensus grâce auquel la République aura la bonne conscience d'être, de surcroît, démocratique²⁶ ». Ce processus n'est d'ailleurs pas sans risque : outre celui d'une inféodation de l'histoire à la cause nationale (représenté par la figure d'Ernest Lavisse), le risque est aussi celui d'une « pédagogisation » de la discipline au détriment de la recherche. Néanmoins l'université adjoint progressivement à son rôle de formation des professeurs du second degré celui de l'animation et de la formation à la recherche historique. Gérard Noiriel observe ainsi l'introduction progressive des principes de la « science historique » dans l'université : par l'aménagement, en 1894, de l'agrégation qui devient « un instrument d'initiation à la recherche scientifique », par le transfert au sein de l'université des techniques de la science historique développées notamment à l'École des Chartes, par l'annexion « à la Sorbonne [des] centres spécialisés dans la recherche que sont l'École des chartes et l'École pratique des hautes études (en 1896)²⁷ ».

La période est ainsi celle d'une mutation profonde de la recherche historique marquée d'abord par une progressive (et relative) séparation entre enseignement secondaire et supérieur ainsi que par un fort

23. *Ibid.*, p. 318.

24. G. NOIRIEL, « Naissance du métier d'historien », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 1 (1990), p. 58-85 (p. 58).

25. A. GÉRARD, « À l'origine du combat des *Annales* : positivisme historique et système universitaire », dans *Au berceau des Annales, le milieu strasbourgeois, l'histoire en France au début du XX^e siècle*, C.-O. CARBONELL et G. LIVET dir., Toulouse, 1983, p. 79-88 (p. 81). Voir aussi le processus analogue décrit par Jean-Louis Fabiani pour la philosophie : J.-L. FABIANI, *Les philosophes de la République*, Paris, 1988.

26. C.-O. CARBONELL, « Les professeurs d'histoire de l'enseignement supérieur en France au début du XX^e siècle », dans *Au berceau des Annales, op. cit.*, p. 103.

27. G. NOIRIEL, « Naissance du métier d'historien », art. cité, p. 64.

mouvement de spécialisation (là où en 1870 « la plupart des professeurs étaient encore des “touche-à-tout”²⁸ »). Cette transformation passe par l'imposition d'une nouvelle méthode qui implique un long apprentissage à la fois théorique et pratique (depuis la critique des sources jusqu'à l'usage de la fiche) ou par la création de nouveaux instruments facilitant pour certains la phase préparatoire du travail historien (instruments bibliographiques, inventaires d'archives, édition de sources, de catalogues, d'index), pour d'autres la diffusion de l'histoire universitaire : c'est notamment la période où la revue scientifique s'impose comme le principal support de l'élaboration et de la circulation des idées scientifiques, avec pour l'histoire la création de la *Revue historique* en 1876 ou celle de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* en 1899 – autant d'instruments qui fonctionnent « comme de puissants facteurs de sa reproduction²⁹ ». Durant ces années se met en place une nouvelle organisation du travail scientifique : renforcement de l'importance de la thèse, augmentation du nombre de postes, hiérarchisation des statuts et organisation de la carrière. La période voit enfin l'émergence d'un nouveau système de valeurs qui « repose désormais sur un ensemble de critères propres au milieu³⁰ » (maîtrise de la méthode critique, ardeur au travail, humilité, solidarité professionnelle). Ainsi,

au-delà de l'institutionnalisation, l'apparition d'un groupe d'historiens dotés d'une même formation, soumis à un véritable contrôle et répondant à une mission à la fois scientifique mais aussi civique et sociale semble pleinement justifier que W.R. Keylor ait décrit le début du XX^e siècle comme la fondation de la profession d'historien en France³¹.

28. P. DEN BOER, *Une histoire des historiens français*, Paris, 2015 (1^{re} éd. néerlandaise 1987), p. 464.

29. G. NOIRIEL, « Naissance du métier d'historien », art. cité, p. 70. Sur la *Revue historique*, voir A. CORBIN, « Matériaux pour un centenaire. Le contenu de la *Revue historique* et son évolution (1876-1972) », *Cahiers de l'Institut d'histoire de la presse et de l'opinion*, 2 (1974), p. 161-204. Pour une approche comparative entre Allemagne, France et États-Unis, voir M. F. STIEG, *The Origin and Development of Scholarly Historical Periodicals*, Tuscaloosa, 1986 (chapitre 3, p. 39 et suiv.).

30. G. NOIRIEL, « Naissance du métier d'historien », art. cité, p. 70.

31. O. DUMOULIN, « La professionnalisation de l'histoire en France (1919-1939) », dans *Historiens et sociologues aujourd'hui (Journées d'études annuelles de la Société française de sociologie, Université de Lille I, 14-15 juin 1984)*, Paris, 1986, p. 49-59 (p. 51). Il s'appuie ici notamment sur l'ouvrage de W. R. KEYLOR, *Academy and Community: the Foundation of the French Historical Profession*, Cambridge, 1975.

Après l'« âge d'or de la profession » que constitue la fin du XIX^e siècle, la situation se dégrade dans les deux premières décennies du XX^e siècle et plus encore à partir des années 1920 : « les postes se raréfient, le stage dans l'enseignement secondaire se prolonge, l'évolution des carrières ralentit³² ». L'entre-deux-guerres apparaît au premier abord comme une période de crise : la place de l'histoire au sein de l'université recule et le prestige de l'histoire est menacé ; les dissensions se font plus fortes au sein de la communauté, notamment du point de vue politique, tandis que l'histoire est plongée dans une crise intellectuelle. Pourtant, Olivier Dumoulin souligne que « cette vision néglige une chronologie souterraine » qui voit se poursuivre le développement professionnel de la discipline, notamment par « l'ouverture de nouvelles voies professionnelles » (par exemple, durant la longue gestation de ce qui deviendra le CNRS, l'histoire exploite mieux que les autres sciences humaines les opportunités ouvertes)³³. C'est sur cette « assise sociale préservée et même renforcée entre 1919 et 1939 » que s'appuient les générations historiennes qui, après avoir longtemps patienté, arrivent au pouvoir au milieu des années 1930 ou dans l'après-guerre. Ainsi, explique toujours Olivier Dumoulin, « crise et professionnalisation de l'histoire se répondent, s'entrecroisent pour bâtir le champ historique de l'entre-deux-guerres ». À la veille de la Seconde Guerre mondiale « l'historien a dépassé le stade artisanal pour subir et transformer les règles d'une profession³⁴ ».

Pourtant l'appréhension de la communauté historique à l'aune du concept de profession, peut-être encore davantage lorsque l'on s'aventure au-delà de la « période fondatrice », ne va pas sans poser question. Le concept tend à uniformiser le groupe professionnel ainsi défini. Madeleine Rebérioux a montré toute l'importance qu'il y avait, pour comprendre la réaction des historiens face à l'affaire Dreyfus, à ne pas négliger « quelle que soit, à la veille de la crise, l'apparente cohésion de leur idéologie, [...] l'inégal exercice du magistère et les perspectives diverses qui se manifestent chez les professionnels de l'histoire³⁵ ». Les études prosopographiques de Charles-Olivier Carbonell, Pim den Boer et Olivier

32. B. MÜLLER, « Génération Lucien Febvre ? “Donc, seul dans l'arène, je fis de mon mieux” », *Généralisations historiennes, XIX^e-XXI^e siècle*, J.-F. SIRINELLI et Y. POTIN dir., Paris, 2019, p. 112.

33. O. DUMOULIN, « Profession historien, 1919-1939 : un métier en crise ? », thèse de 3^e cycle en histoire sous la direction d'A. BURGUIÈRE, EHESS, 1983, p. 396.

34. *Ibid.*, p. 399-400.

35. M. REBÉRIOUX, « Histoire, historiens et dreyfusisme », *Revue Historique*, 255/2(518) (1976), p. 407-432 (p. 415).

Dumoulin sur la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle rendent compte elles aussi de cette hétérogénéité. En outre, s'il serait probablement excessif de parler, comme pour la sociologie, d'une seconde fondation de l'histoire française après 1945³⁶, il faut insister sur l'importance des mutations démographiques et des créations institutionnelles qui touchent la profession historique dans la seconde moitié du XX^e siècle³⁷ – et qui ne font que renforcer la diversification interne au groupe professionnel. La période est d'abord marquée par l'accroissement considérable de la communauté historique : de 200 chaires d'histoire vers 1950, on passe à 700 en 1965, un peu moins de 1 200 en 1980 et environ 2 100 en 2005 (graphique 1). Ces changements quantitatifs s'accompagnent de transformations morphologiques de la communauté historique et de l'apparition (ou du renforcement) de certaines différenciations internes. Ainsi les vagues successives de fermeture et d'ouverture du recrutement dans la seconde moitié du XX^e siècle ont-elles participé à structurer la communauté historique par générations, chacune étant marquée par des conditions de travail et des profils de carrières sensiblement différents³⁸. Il faut ensuite souligner, derrière l'accroissement du nombre d'historiens, celui du nombre d'historiennes : les années 1950 et surtout 1960 voient en particulier l'entrée des femmes dans le monde universitaire. Cette féminisation, rendue nécessaire par la massification du supérieur, est cependant lente et limitée : les femmes restent longtemps « cantonnées aux tâches subalternes³⁹ » avant de pouvoir accéder à des postes de rang

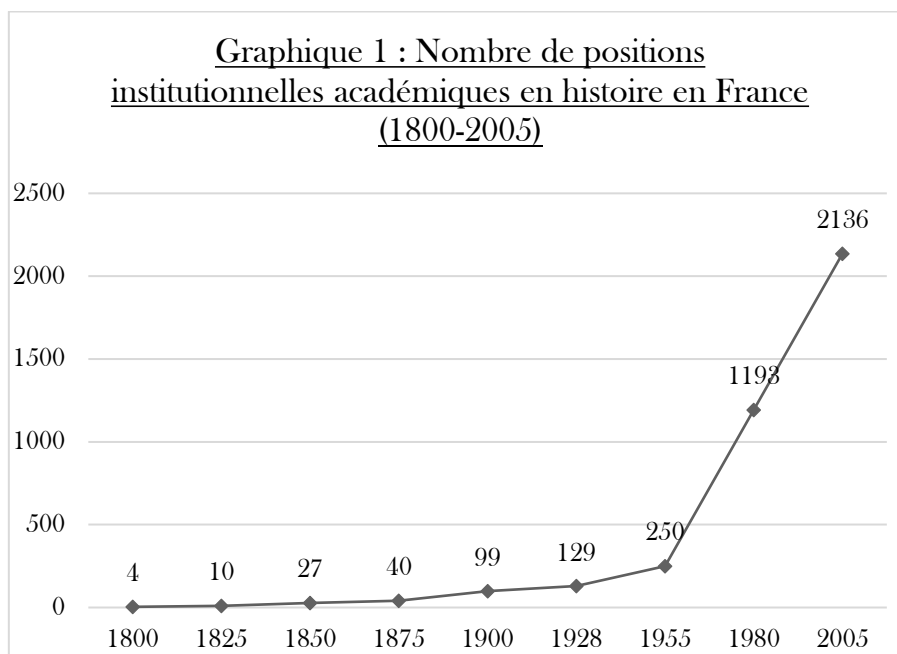
36. Le cas de la sociologie a été étudié, entre autres, par J.-M. CHAPOULIE, « La seconde fondation de la sociologie française, les États-Unis et la classe ouvrière », *Revue française de sociologie*, 32/3 (1991), p. 321-364 et G. HOUEVILLE, *Le métier de sociologue en France depuis 1945. Renaissance d'une discipline*, Rennes, 2007.

37. Je me permets de renvoyer ici à mon chapitre sur la génération historique née dans les années 1930 qui constitue un très bon échantillon pour observer ces transformations et leurs effets : V. HEIMENDINGER, « Vers une histoire de la nouvelle histoire : la génération historique des années 1930 », *Généralisations historiques*, *op. cit.*, p. 215-234 (en part. p. 224-230).

38. On entend ici par génération la coagulation de cohortes, moins autour d'un événement marqueur politique ou d'une conjoncture historiographique, que par l'entrée à un même moment dans un état du champ académique historique. Pierre Bourdieu, Luc Boltanski et Pascale Maldidier insistent sur l'importance de ces « modes de génération universitaire différents qui, bien qu'apparus successivement, coexistent à l'intérieur du même système » (P. BOURDIEU, L. BOLTANSKI et P. MALDIDIÉ, « La défense du corps », *Informations sur les sciences sociales*, 10/4 (1971), p. 45-86 (p. 67).

39. J.-F. CONDETTE, « Des cervelines aux professeurs : la difficile intégration des femmes dans le personnel enseignant des universités françaises au XX^e siècle », dans *Les femmes au travail dans les villes en France et en Belgique du XVIII^e au XX^e siècle*, J.-P. BARRIÈRE et P. GUIGNET dir., Paris, 2009, p. 237-274 (p. 238).

magistral (surtout à partir des années 1970) mais encore aujourd'hui de manière minoritaire⁴⁰.



Source : « Les historiens français : la construction d'une discipline académique (1800-2005) », E. PICARD dir., mars 2009 [en ligne : <http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/?q=nhist-historiens>, consulté le 1^{er} septembre 2022].

Ces évolutions démographiques s'accompagnent d'une réorganisation en profondeur de la profession et d'une diversification des

40. Entre 2007 et 2020 (sauf pour l'année 2013 où les données ne sont pas disponibles) les femmes représentaient 47 % des maîtres de conférences et 40 % des professeurs des universités recrutés dans les sections 21 et 22. Calculs réalisés à partir des « Bilans et notes d'informations relatifs aux campagnes de recrutement et d'affectation des enseignants-chercheurs » (2007-2020) [en ligne : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/personnels-enseignants-du-superieur-bilans-et-statistiques-46587>, consulté le 1^{er} septembre 2022].

lieux d'exercice⁴¹ et des statuts d'emploi⁴². Il faut en particulier noter l'accroissement du nombre de chercheurs et surtout, à partir des années 1960, de carrières consacrées entièrement à la recherche, notamment au sein du CNRS et de l'EHESS pour les historiens. Depuis la fin du XIX^e siècle, « la figure de l'universitaire partageant son activité entre l'enseignement et la poursuite de la science » s'était imposée comme « l'archétype du professionnel », et les carrières de pur chercheur étaient rares et peu valorisées. La tendance s'inverse progressivement, notamment du fait de l'alourdissement des charges d'enseignement, de l'amélioration du statut de chercheur et de l'imposition de la recherche comme « standard principal de la mesure de la qualité professionnelle⁴³ ». Malgré une volonté politique de rapprochement (créations des premiers laboratoires associés dans les années 1960, loi Savary en 1984), le dernier tiers du XX^e siècle paraît marqué par un retour du dualisme entre recherche et enseignement, à l'échelle individuelle et institutionnelle, que les réformes de la fin du XIX^e siècle avaient participé à atténuer, au moins en histoire. Enfin, l'accroissement démographique renforce, presque mécaniquement, le processus de spécialisation et encourage la création de revues spécialisées, souvent associées à des centres de recherche et des sous-domaines de la discipline – des revues *Mouvement social* (1960), *Études rurales* (1961) ou *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise* (1968) dans les années 1960 aux très nombreuses créations des décennies suivantes : parmi d'autres, *Dialogues d'histoire ancienne* (1974), *Histoire de l'éducation* (1977), *Pénélope, pour l'histoire des femmes* (1979), *Bulletin de l'Institut d'histoire du temps présent* (1980), *Médiévales* (1982), *Vingtième siècle* (1984), *1848. Révolutions et mutations au XIX^e siècle* (1985), *Matériaux pour l'histoire de notre temps* (1985), *Histoire et mesure* (1986) ou *Genèses* (1990). Les créations de

41. Du fait de la création des nouvelles universités (16 au début des années 1960, on en compte aujourd'hui plus de 70 auxquelles on pourrait ajouter les IEP), mais aussi d'une politique volontaire du CNRS : 21 centres de recherche en histoire sont créés entre 1945 et 1956, puis 35 entre 1957 et 1962 ; le rythme s'accélère jusqu'à ce qu'en 1980 on compte en France 254 unités de recherche à dominante historique. Voir L. RAPHAËL, « Origines d'une nouvelle organisation de la recherche en sciences humaines », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 10 (1993) [en ligne : <http://journals.openedition.org/ccrh/2785> ; DOI: 10.4000/ccrh.2785, consulté le 1^{er} septembre 2022].

42. Parmi les universitaires, depuis la création des statuts d'assistant en 1942 et de maître-assistant en 1960 jusqu'aux contrats introduits par LRU ou la LPR, en passant par les innovations des années 1980 (ATER, PRAG, PRCE).

43. Ce processus est très bien décrit dans É. PICARD, *La profession introuvable ?*, *op. cit.*, p. 158-164.

sociétés et d'associations historiennes suivent le même double mouvement de multiplication et de spécialisation.

L'accroissement démographique après 1945 est allé de pair avec une diversification sociale et statutaire, un renforcement des divergences politiques et une dispersion institutionnelle et géographique de la profession, mais aussi, du point de vue de la recherche, avec une spécialisation de plus en plus marquée : autant de processus qui ont participé à l'« émiettement » de la discipline (très souvent mise en avant depuis les années 1980). Or, cette diversification interne favorise des recompositions des collectifs de travail au sein desquels la frontière disciplinaire n'est pas la seule pertinente. D'ailleurs, dès la fin des années 1950, l'idée d'une grande association professionnelle nationale – sur le modèle de l'association américaine – est supplantée par la création successive, entre 1958 et 1969, de quatre associations correspondant à la division en quatre périodes de l'histoire. Sans remettre en cause son rôle central dans l'organisation de la profession académique en France, il faut admettre que la discipline se superpose et interagit avec d'autres formes organisationnelles, entre l'échelle locale des établissements et l'échelle inter- ou transnationale des associations et des congrès mondiaux. De même, la focalisation sur la discipline ne doit pas faire oublier que c'est à l'échelle nationale de l'Université qu'est défini l'encadrement juridique de la profession ou que s'organise, par exemple, en grande partie l'action syndicale. Le développement professionnel de la discipline historique doit apparaître de ce fait d'abord comme une déclinaison d'un mouvement général touchant tous les universitaires.

Par ailleurs le modèle de la profession, qui tend à gommer les divisions internes, participe également à en rigidifier les contours et à surestimer l'autonomie dont dispose « la profession historique » dans l'espace public. Le récit du développement professionnel historique tel que je l'ai schématiquement retracé est en effet marqué par un processus d'autonomisation professionnelle qui prend plusieurs dimensions et dont le moment clé est la fin du XIX^e siècle. Dans un contexte où « la connaissance de l'histoire de France et l'affirmation de l'unité nationale [...] sont au cœur des tâches patriotiques définies pour l'Université par la République⁴⁴ », la variable politique prend un rôle déterminant dans l'autonomisation de l'histoire au tournant des années 1880, comme l'explique Gérard Noiriel :

44. M. REBÉRIOUX, « Histoire, historiens et dreyfusisme », art. cité, p. 414.

Étant donné l'utilisation politique que les conservateurs font de l'histoire, les partisans de la République se préoccupent dès leur arrivée au pouvoir de prendre le contrôle des instances de production de la mémoire collective du pays. Pour atteindre cet objectif, ils ne peuvent que s'appuyer sur le groupe d'intellectuels qui leur a été jusque-là le plus favorable : les professeurs d'université passés par l'École normale. Mais contradictoirement, pour bénéficier de la confiance de ces derniers, la République doit accepter leur aspiration à l'autonomie professionnelle⁴⁵.

Ce processus et les « avantages consentis à la discipline » expliquent que la plupart des « nouveaux historiens » soient des « militants zélés de la cause républicaine ». Mais « l'histoire ne peut plus être désormais un simple instrument au service des luttes politiques » puisque « la constitution d'un "corps" d'historiens professionnels suppose son autonomisation par rapport au monde politique⁴⁶ ». Plusieurs travaux de sociologie des professions ont montré que la fonctionnarisation d'un corps, auquel l'État délègue une mission de service public touchant en particulier à l'enseignement (et secondairement à la recherche), peut être paradoxalement une source d'autonomisation : par l'autonomie économique qu'elle permet – ce qui explique la mutation des profils sociaux des producteurs d'histoire observée par Pim den Boer, dont le recul progressif de la part des prêtres, pasteurs et nobles parmi ces producteurs – et par la délégation des principales instances de régulation du corps à ses membres – instances de qualification (jury d'agrégation ou de thèse, CNU), de jugement (comités de rédaction des revues, etc.) ou de recrutement et d'avancement dans la carrière (comités de sélection, CNU). Cette autonomisation prend la forme d'une lutte de démarcation dans et en-dehors de l'institution universitaire. En effet, les historiens professionnels, donc universitaires, ne vont pas ménager leurs efforts pour se distinguer par tous les moyens des érudits amateurs et des hommes de lettres et asseoir leur supériorité vis-à-vis de ces derniers : par l'insistance sur la nécessaire maîtrise des sciences auxiliaires et de la « méthode critique » qui réclamerait une formation spécifique, par la création de nouvelles revues et de nouvelles sociétés, par une rhétorique de la distinction. D'autre part, au sein même de l'institution académique, les historiens mènent aussi un combat pour l'autonomie disciplinaire qui

45. G. NOIRIEL, « Naissance du métier d'historien », art. cité, p. 62.

46. *Ibid.*, p. 63-64.

passé à la fois par des oppositions parfois vives (face à la philosophie ou à la littérature contre lesquelles la « science historique » se construit puis face à la sociologie naissante qui s'affirme elle-même en partie contre l'histoire) et par des tentatives d'intégration et des jeux d'alliance (comme avec la géographie). Force est de constater que la discipline historique fait plus que tirer son épingle du jeu : entre les années 1870 et 1939, le développement professionnel de l'histoire est un succès, relativement plus important que pour les autres sciences humaines et sociales⁴⁷.

Pourtant cette autonomisation reste incomplète. Gérard Noiriel met en avant la contradiction qui saisit en réalité les historiens dès les premiers pas de leur développement professionnel. La logique de rupture avec les profanes

aurait dû conduire les maîtres de l'histoire « positiviste », à consolider progressivement un univers scientifique de plus en plus autonome, c'est-à-dire dans lequel les producteurs ne peuvent avoir d'autres clients possibles que les autres producteurs concurrents, du fait même que dans un univers totalement « professionnalisé », il faut être spécialiste pour comprendre⁴⁸.

Mais l'histoire, comme la philosophie, n'a jamais voulu se couper complètement du public profane. Ces ambivalences, qu'on peut interpréter à l'échelle individuelle comme la recherche d'une reconnaissance dans l'espace public (par la politique ou la littérature, par exemple), ressortissent aussi à la fonction sociale de la discipline dont on a vu qu'elle était au fondement de son développement professionnel. Jean-Louis Fabiani, qui relève un phénomène similaire dans son étude des philosophes de la fin du XIX^e siècle, nous met en garde :

47. *Ibid.*, p. 63. Voir aussi les analyses de Victor Karady : « En termes de chances objectives de carrière, exprimées en probabilités d'accès à des positions de faculté à diplôme égal mais à discipline différente, les agrégés d'histoire d'entre 1871 et 1914 ont eu des chances statistiquement environ deux fois supérieures d'accéder à des postes dans le supérieur que leurs pairs philosophes. On peut estimer que depuis les promotions d'après 1880 les probabilités de carrière des historiens-géographes, en constante hausse pendant toute la période, ont dépassé déjà celles attachées à toutes les autres catégories d'agrégés. On retrouve un écart semblable entre les chances de carrière des docteurs ès lettres historiens-géographes et philosophes à la même époque. » (V. KARADY, « Stratégies de réussite et modes de faire-valoir de la sociologie chez les durkheimiens », *Revue française de sociologie*, 20/1 (1979), p. 49-82, ici p. 61).

48. G. NOIRIEL, « Naissance du métier d'historien », art. cité, p. 81-82.

Il ne faut pas prendre d'une façon trop restrictive le terme de professionnalisation : si l'activité de professeur de philosophie n'est accessible qu'à des individus qui ont reçu une formation spécifique, le droit de parler de philosophie ne leur est pas réservé. C'est d'ailleurs ce qui fait l'ambiguïté des discours sociologiques sur la professionnalisation quand ils s'appliquent à des activités intellectuelles dont l'exercice ne peut être vraiment réglementé, alors que l'est l'accès à la profession proprement dite⁴⁹.

De fait, les travaux de Jean-François Bonhoure sur la production historique éditée en France des années 1930 aux années 1950 révèlent l'entremêlement persistant au sein de la production historique, et souvent au sein des mêmes collections éditoriales, des professionnels et des non-professionnels. Le marché éditorial apparaît comme une arène de juridiction au sein de laquelle plusieurs groupes se disputent la légitimité d'écrire l'histoire – et où l'instance éditoriale est tout sauf neutre puisqu'elle participe d'un côté à exacerber en amont la « concurrence des dignités » dans le recrutement des auteurs et, de l'autre, à estomper en aval « les différences symboliques, pour mieux faire figurer une identité "historienne"⁵⁰ ». L'analyse du marché éditorial actuel de l'histoire et de l'espace médiatique plus largement révèle à la fois la permanence de cette cohabitation – parfois conflictuelle – entre historiens professionnels et non-professionnels⁵¹, et remet sérieusement en cause l'idée d'un monopole acquis par un groupe professionnel sur la pratique historique.

L'entrée par la « profession », qui permet de décrire les principaux leviers du développement de la discipline historique au tournant des XIX^e et XX^e siècles, comporte donc un certain nombre d'inconvénients. Son usage a pour effet d'atténuer les clivages sociaux, politiques ou scientifiques qui traversent la communauté historique, ce qui apparaît d'autant plus préjudiciable pour analyser la seconde moitié du XX^e siècle au cours de laquelle les évolutions morphologiques de la communauté historique et les transformations institutionnelles ont engendré une forte diversification interne et le renforcement d'autres échelles

49. J.-L. FABIANI, *Les philosophes de la République*, *op. cit.*, p. 29.

50. J.-F. BONHOURE, « Les historiens à l'épreuve du temps : la production historique éditée en France des années trente au début des années cinquante », thèse de doctorat en histoire sous la direction de P. ORY, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2021, p. 519-520.

51. Voir, par exemple, sur la période 2008-2012, H. HUGUENY, « Les best-sellers de l'histoire », *Le Débat*, 175 (2013), p. 198-206.

organisationnelles⁵². D'autre part, sans remettre en cause la réalité d'un groupe professionnel universitaire spécialisé en histoire, l'absence de monopole sur la pratique de l'histoire questionne l'usage du concept de profession. Même utilisé avec précaution, le concept, élaboré en sociologie à partir du modèle des professions libérales états-uniennes, introduit une vision linéaire, téléologique et trop univoque du processus de professionnalisation. Pour appréhender les dynamiques professionnelles sinueuses, menées à des échelles différentes et parfois contradictoires, et se donner la possibilité de voir la dialectique des forces centrifuges et des forces centripètes qui traverse la communauté historique française, la notion de champ apparaît plus adéquate.

Le champ académique historique et ses frontières : compétition, coopération et circulations

Le tableau des mutations de la discipline historique dans la seconde moitié du XX^e siècle invite à associer aux analyses en termes de métier et de profession une analyse en termes de champ. Si celle-ci reste à mener pour la discipline historique⁵³, les travaux initiés par Pierre Bourdieu dans *Homo academicus* sur les facultés de lettres de la fin des années 1960, de même que les travaux menés plus récemment sur plusieurs disciplines académiques⁵⁴, permettent d'apercevoir les apports d'une telle approche. Celle-ci permettrait de développer en particulier deux dimensions.

La première consisterait à appréhender la discipline comme un espace d'interrelations, de luttes et de solidarités, de compétition et de coopération. Par rapport à celle de métier ou celle de profession, la notion de champ accorde une place plus importante aux divisions internes entre des individus ou entre des groupes qui, tout en étant en concurrence pour des capitaux symboliques ou des ressources matérielles, peuvent en même

52. La différenciation accrue des conditions d'exercice du métier est même poussée, dans la période contemporaine, jusqu'à l'échelle individuelle : J. BARRIER et E. PICARD, « Les universitaires, combien de divisions ? Lignes de fracture et transformations de la profession académique en France depuis les années 1990 », *Revue française de pédagogie*, 207 (2020), p. 19-28.

53. Cette partie est encore exploratoire puisqu'elle s'appuie sur un travail en cours mené dans le cadre de mon doctorat.

54. Outre les travaux de Quentin Fondu sur les études théâtrales, de Thibaud Boncourt et de David Rotman sur la science politique ou encore de Lucile Dumont sur la théorie littéraire, l'enquête de Frédéric Lebaron sur les économistes peut ici servir de modèle : F. LEBARON, *La croyance économique. Les économistes entre science et politique*, Paris, 2000.

temps coopérer pour défendre l'autonomie de leur discipline, asseoir la légitimité de celle-ci dans l'espace intellectuel ou universitaire, ou pour jouer le rôle de groupe de pression auprès de l'administration afin de défendre des intérêts communs. La notion permet surtout d'aller au-delà de la simple prise en compte de l'hétérogénéité du groupe professionnel et des dynamiques contradictoires qui le traversent : la description d'un champ passe par l'identification des principes d'opposition majeurs qui le structurent. Une première opposition est liée au volume du capital spécifique et renvoie donc à la hiérarchie globale au sein de la discipline : par exemple, du côté du pôle dominant, des historiens « centraux », très reconnus au sein de la discipline, professeurs affiliés à des institutions prestigieuses (largement parisiennes), normaliens, appartenant au comité scientifique de plusieurs revues, ayant publié des articles dans les revues les plus en vue de la discipline et des livres chez des éditeurs généralistes ; du côté du pôle dominé, des historiens et historiennes « marginaux », plus jeunes, affiliés à des universités de province, formés à l'université, ayant encore peu publié (ou dans des revues peu cotées, chez un éditeur spécialisé). D'autre part, une opposition liée à la composition interne du capital spécifique, entre d'un côté un capital spécifique à dominante intellectuelle et scientifique (position de pouvoir au sein des instances spécialisées d'animation de la recherche : revues, associations de spécialistes...) et de l'autre un capital spécifique à dominante administrative (position de pouvoir au sein des instances de gestion des recrutements ou des carrières : CNU, HCERES, direction des établissements, par exemple). Cet espace reste à construire à partir d'un travail prosopographique rigoureux et ces principes d'opposition à éprouver. Une telle approche permettrait non seulement de décrire la structure du champ historique, mais aussi de voir dans quelle mesure cette structuration conditionne les prises de position scientifiques (voire politiques) des historiens, leurs sociabilités et leurs pratiques.

La deuxième dimension que la notion de champ permet d'explorer est celle de l'imbrication du champ historique dans des dynamiques et des structures plus larges. Il n'y a de champ que lorsqu'un sous-espace social a une autonomie relative vis-à-vis des espaces sociaux plus larges dans lequel il s'inscrit. Là où la notion de métier souligne la singularité des historiens, celle de profession incite à les considérer de manière quasi-indistincte au sein du groupe professionnel académique. L'analyse en termes de champ invite au contraire à penser la position de la discipline historique relativement à celle des sciences humaines et sociales, et plus

largement dans l'espace académique français : « la position centrale de l'histoire dans le champ universitaire, à mi-distance entre les disciplines canoniques, philosophie et histoire littéraire, et les disciplines nouvelles, sociologie, linguistique et psychologie notamment » est déterminante pour penser les rapports des historiens aux autres disciplines. « Dominante socialement » mais « dominée théoriquement », l'histoire apparaît aux yeux de Pierre Bourdieu, dans les années 1990, comme le « ventre mou des sciences sociales⁵⁵ ». On pourrait ainsi se demander si ladite « crise de l'histoire », sa perte relative d'influence au sein du monde académique et du monde éditorial après l'« âge d'or » des années 1960 et 1970, s'est traduite dans une transformation de son recrutement⁵⁶ ou de ses rapports avec les autres disciplines⁵⁷. L'histoire croisée des disciplines, notamment au sein des sciences humaines et sociales, présente ainsi un double intérêt : la comparaison des différentes trajectoires disciplinaires permet seule d'apprécier la singularité de la discipline historique et de sa communauté professionnelle ; l'étude des contacts, des interactions et des circulations permet d'observer les effets de l'imbrication des différents champs disciplinaires⁵⁸.

Ce travail de positionnement du champ historique ne doit pas s'arrêter au champ académique mais s'étendre au champ intellectuel dans son ensemble, à la place de l'histoire au sein du champ éditorial et aux liens

55. P. BOURDIEU, « Sur les rapports entre la sociologie et l'histoire en Allemagne et en France [entretien avec Lutz Raphael] », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 106-107 (1995), p. 108-122 (p. 110).

56. Les travaux de Victor Karady ou de Christophe Charle sur la morphologie du champ universitaire sous la Troisième République pourraient ici jouer le rôle de modèle. Voir notamment V. KARADY, « Recherches sur la morphologie du corps universitaire littéraire sous la Troisième République », *Le Mouvement social*, 96 (1976), p. 47-80, et « Lettres et sciences : effets de structure dans la sélection et la carrière des professeurs de facultés (1810-1914) », dans *Le personnel de l'enseignement supérieur en France aux XIX^e et XX^e siècles*, C. CHARLE et R. FERRÉ dir., Paris, 1985, p. 29-46 ; C. CHARLE, « Le champ universitaire parisien à la fin du 19^e siècle », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 47-48 (1983), p. 77-89.

57. C'est notamment une hypothèse posée par Étienne Anheim et Benoît Grévin pour comprendre les rapports de l'histoire à l'anthropologie entre la fin du XIX^e siècle et la seconde moitié du XX^e siècle, dans É. ANHEIM et B. GRÉVIN, « “Choc des civilisations” ou choc des disciplines ? Les sciences sociales et le comparatisme », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 49/4 bis (2002), p. 142-143.

58. La synthèse de Johan Heilbron sur l'histoire de la sociologie française met en évidence que le développement de la discipline, à la fin du XIX^e siècle comme à la fin du siècle suivant, ne peut être compris que s'il est étudié dans le cadre des évolutions du champ académique, et plus particulièrement du champ des sciences humaines et sociales : J. HEILBRON, *La sociologie française. Sociogenèse d'une tradition nationale*, Paris, 2020 (1^{re} éd. américaine 2015).

qu'elle entretient avec le champ politique : l'autonomie du champ historien vis-à-vis des enjeux médiatiques, économiques et politiques est toujours relative. Gérard Noiriel explique d'ailleurs en partie l'inaboutissement du processus de professionnalisation du champ historien par les tentations individuelles et collectives de quête de reconnaissance sociale au-delà du champ académique, dans le champ politique, intellectuel ou littéraire. Or cette ouverture n'est pas sans conséquence sur la discipline elle-même : les travaux de Lucile Dumont sur la théorie littéraire montrent par exemple comment les interventions au sein des espaces intellectuel et politique hors du champ académique ont pu permettre à certains acteurs d'acquérir une légitimité académique⁵⁹. Il serait de même intéressant, en s'appuyant notamment sur les enquêtes d'Isabelle Veyrat-Masson sur l'histoire à la télévision ou d'Elsa Génard et Céline Lориou sur les historiens et la radio⁶⁰, de mesurer les effets des interventions médiatiques d'un certain nombre d'historiens sur leur position au sein du champ académique.

Enfin, l'analyse doit également se poser la question de l'articulation des échelles nationale et mondiale, dans une perspective croisée qui soit à nouveau à la fois comparative et transnationale : quelle est la position du champ historien français dans le champ mondial de l'histoire ? Quel est le degré d'ouverture de ces champs ? Comment cette position et ce degré d'ouverture ont-ils varié dans le temps ? Pour quels effets sur la structuration interne de la discipline à l'échelle nationale⁶¹ ? Là encore, l'enquête reste largement à mener, mais plusieurs éléments trahissent une perte de prestige relative du champ historien français dans le champ historien mondial au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. Ainsi l'étude de Karl Dietrich Erdmann sur les congrès organisés par le Comité international des sciences historiques fait-elle ressortir le rôle moteur joué par la France dans ces rassemblements internationaux jusque dans les

59. L. DUMONT, « Literary Theorists in and Beyond French Academic Space (1960-1970s) », *The Sociological Review*, 68/5 (2020), p. 1108-1123.

60. I. VEYRAT-MASSON, *Quand la télévision explore le temps. L'histoire au petit écran (1953-2000)*, Paris, 2000 ; E. GÉNARD, *Les historiens au micro de France-Inter. Modalités et enjeux de leur présence radiophonique (1964-1982)*, mémoire de Master 1 sous la direction de C. DELAPORTE, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2012 ; C. LORIOU, *Les micros de l'histoire. Les émissions d'histoire diffusées à la radio française (1945-2014)*, thèse de doctorat sous la direction de M. TSIKOUNAS, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2023.

61. Sur le modèle de ce que propose Thibaud Boncourt pour la science politique : T. BONCOURT, *L'internationalisation de la science politique : une comparaison franco-britannique (1945-2010)*, thèse de doctorat sous la direction de P. SADRAN, Université de Bordeaux, 2011.

années 1970 : dans les cinq congrès organisés entre 1950 et 1970, les historiens français sont systématiquement les plus nombreux parmi les intervenants⁶² – un grand nombre qui reflète bien la « réputation » et l'« éminence de l'école française », précise la jeune revue *Past & Present* dans son compte-rendu du congrès de Rome en 1955⁶³. Plus significatif encore, dans les années 1950, voire 1960, le « mauvais français » est généralement la *lingua franca* de ces grands rassemblements internationaux⁶⁴. Or, l'observation de la période ultérieure révèle la perte progressive par la France de son rôle central dans le concert historique mondial, avec une baisse entre 1975 et 2000 de la part des historiens français parmi les intervenants aux congrès au profit de leurs collègues états-uniens notamment mais surtout d'une internationalisation plus grande des intervenants⁶⁵.

Si l'approche en termes de champ clôt cette revue, c'est qu'elle me semble fournir, avec les outils conceptuels qui s'y rattachent, un cadre de travail susceptible d'intégrer les différents éléments mis en évidence par les autres approches de la communauté professionnelle historique⁶⁶.

62. K. D. ERDMANN, *Toward a Global Community of Historians : The International Historical Congresses and the International Committee of Historical Sciences, 1898-2000*, New York, 2005, p. 377-388. Part des historiens français parmi les intervenants (*Lectures, Reports, Communications*) : 28 % à Paris en 1950, 22 % à Rome en 1955, 11 % à Stockholm en 1960, 15 % à Vienne en 1965, 16 % à Moscou en 1970.

63. « The Tenth International Congress of the Historical Sciences, Rome 1955 », *Past & Present*, 8 (1955), p. 83-90 (p. 85).

64. Et « plus rarement un mauvais anglais ou un mauvais allemand » (*ibid.*, p. 89, voir aussi K. D. ERDMANN, *Toward a Global Community of Historians*, *op. cit.*, p. 275). Le même compte-rendu souligne aussi le rôle d'intermédiaire qu'ont joué les historiens français entre les pays du bloc de l'Ouest et de celui de l'Est.

65. K. D. ERDMANN, *Toward a Global Community of Historians*, *op. cit.*, p. 377-388 : jamais plus de 8 % des interventions après 1975 (tandis que les États-Unis sont à plus de 15 % dans la décennie 1990), avec une fréquentation moins importante également (320 français étaient inscrits au congrès en 1955, contre 91 à Madrid en 1990 et 64 à Oslo en 2000) alors même que le nombre d'historiens français augmente fortement sur la période.

66. Il s'agit dans mon travail, sur le modèle de ce que propose Johan Heilbron, « non pas tant d'appliquer la théorie des champs aussi rigoureusement que possible, mais de l'utiliser comme un modèle heuristique » (J. HEILBRON, *La sociologie française*, *op. cit.*, p. 16). Pour une réflexion approfondie sur les conditions d'articulation de la sociologie des professions et de la théorie des champs, voir notamment G. SAPIRO, « Repenser le concept d'autonomie pour la sociologie des biens symboliques », *Biens Symboliques/Symbolic Goods*, 4 (2019) et EAD., É. BRUN et C. FORDANT, « The Rise of the Social Sciences and Humanities in France : Institutionalization, Professionalization, and Autonomization », dans *Shaping Human Science Disciplines : Institutional Developments in Europe and Beyond*, C. FLECK, M. DULLER et V. KARADY dir., Basingstoke, 2019, p. 25-68.

L'introduction du concept d'*habitus* permet d'analyser la construction sociale de la vocation historique, les dispositions et le travail d'inculcation qu'elle requiert⁶⁷, et donc de comprendre pourquoi les historiens (puis les historiennes) sont réunis par une vision relativement commune du « métier », des savoirs, savoir-faire et savoir-être qu'il présupposerait. Cette socialisation disciplinaire commune, associant rites d'interaction et rites d'institution (agrégation, thèse), trouve son origine dans la constitution à la fin du XIX^e siècle d'un corps universitaire au sein duquel les historiens trouvent une bonne place. L'« esprit de corps » historien doit cependant être considéré pour ce qu'il est : la manifestation d'une solidarité d'intérêt symbolique qui n'est jamais aussi fortement exprimée que face à une menace extérieure. Cette solidarité à géométrie variable – en fonction des interpellations, on fait corps tantôt avec les autres « professionnels » face aux « profanes » et « amateurs », tantôt avec sa discipline face à une autre, tantôt avec sa spécialité face à une autre au sein même de la discipline historique – appelle donc une analyse en termes de champ. En effet, la réalité des effets de corps et de leur action unificatrice ne doit pas masquer l'importance des effets de champ qui font du territoire de l'historien un espace de luttes. Il faut donc étudier, derrière l'unité renvoyée par « l'esprit du corps », les polarisations et les divisions internes qui structurent le champ – certaines spécialités relativement autonomes, telles l'histoire des femmes ou l'histoire africaine, gagneraient d'ailleurs peut-être à être analysées en tant que sous-champs⁶⁸. La force du concept de champ apparaît précisément dans sa capacité à articuler les différentes échelles, depuis la description des *habitus* et des trajectoires professionnelles individuelles jusqu'au positionnement de la communauté professionnelle historique française dans des espaces sociaux nationaux (champs intellectuel, politique) et internationaux plus larges. Ces variations d'échelle impliquent une diversification des types de sources et des outils méthodologiques : de la lecture serrée des écrits historiques à la prosopographie du groupe professionnel, de la collecte de témoignages à

67. C. SUAUD, « La vocation, force et ambivalence d'un concept "nomade". Pour un usage idéal-typique », *Sciences sociales et sport*, 12 (2018), p. 19-44.

68. Sur le développement de l'histoire française des femmes, voir F. THÉBAUD, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon, 2007 (1^{re} éd. 1998) ; sur le développement de l'histoire française de l'Afrique, voir entre autres S. DULUCQ, *Écrire l'histoire de l'Afrique à l'époque coloniale (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, 2009 et deux récits autobiographiques récents : C. COQUERY-VIDROVITCH, *Le choix de l'Afrique. Les combats d'une pionnière de l'histoire africaine*, Paris, 2021 ; P. BOILLEY, *Devenir historien de l'Afrique grâce à un CAP de mécanique auto*, Paris, 2022.

l'objectivation statistique, de l'étude des dispositifs juridiques de régulation professionnelle à celle des prises de position publiques des historiens. Tout un programme !